

pour tout le Dominion sera-t-il adopté. L'expérience qui vient d'être faite est de nature à donner raison à ceux qui réclament en faveur des ports de la Nouvelle-Ecosse.

Mon seul but est de signaler à l'attention du premier ministre et de ceux de ses collègues qui y sont particulièrement intéressés l'opportunité de mettre la population des Provinces maritimes à même de recevoir son courrier de cette manière plutôt que de l'obliger à attendre que ces courriers aient été transportés par paquebots à Rimouski ou à Montréal, et de là dirigés sur les villes du littoral, comme cela se fait aujourd'hui. Je suis bien convaincu du caractère satisfaisant des résultats fournis par l'expérience en question; mais je me suis toujours rendu compte qu'on n'y mettait pas l'enthousiasme voulu, que, l'essai du nouvel itinéraire ne se faisait pas dans les conditions les plus favorables. Le département déclare maintenant, en réponse à mes questions, qu'il dispose de toute l'influence requise, et dès lors, sachant qu'un million de personnes recevraient leur courrier à peu près deux jours plus tôt s'il était expédié par Sydney-nord, je suis d'avis qu'on ne devrait pas hésiter à le faire. Nous avons maintenant entre Sydney-nord et Port-au-Basque, dans l'île de Terre-Neuve, un service quotidien de paquebots, au lieu d'un service tri-hebdomadaire. Je pense qu'il serait possible de conclure un arrangement grâce auquel les courriers à destination des Provinces maritimes seraient débarqués à Terre-Neuve et transportés de là à Sydney-nord, de sorte que les habitants de ces provinces recevraient leurs correspondances beaucoup plus rapidement que par la voie du Saint-Laurent.

M. HARTT: Monsieur l'Orateur, je sens que je manquerais à mon devoir envers mes commettants si je ne profitais pas de cette circonstance pour rappeler aux membres de la députation et au pays que nous avons dans le comté de Charlotte les conditions les plus favorables pour l'établissement de ports sur le littoral de l'Atlantique. Loin de moi la pensée de nuire à Halifax ou à Saint-Jean; je crois et je reconnais que ces deux ports présentent certains avantages. Déjà ils ont une avance sur nous, la population s'y est agglomérée, l'aménagement y est en voie, et en cela, ils sont dans une situation plus avantageuse que certaines localités du comté de Charlotte. Je n'en ferai pas un secret, en ce qui regarde le transport du courrier, Halifax présente un avantage. Ce port est sur la route des paquebots de Liverpool à destination, soit de Saint-Jean, soit des ports du comté de Charlotte. Mais nous avons à St-Andrews, et le long de la rivière Sainte-Croix, des conditions très favorables pour la navigation, de grandes facilités d'accès, absence de glaces, ports accessibles toute l'année, ensemble de conditions qu'on ne rencontre

nulle part ailleurs aussi avantageuses. Un des désavantages de Saint-Jean, ce sont les travaux de dragage qu'il est nécessaire d'y opérer, tandis que dans les ports dont je parle nous jouissons naturellement d'une grande profondeur d'eau toute à proximité du rivage. Le long de cette rivière sur une distance de 8 ou 9 milles, les conditions sont les plus favorables du monde pour l'établissement de quais. Les transatlantiques pourraient remonter cette rivière sans l'aide de remorqueurs et accoster à ces quais, le rivage suivant une ligne droite. A l'Étang nous avons un port magnifique. Il serait difficile, je pense, de rien trouver de mieux. A proximité de ces ports nous avons celui de Back-Bay. J'ai ici une petite carte indiquant le port de L'Étang, la profondeur d'eau qu'on y trouve ainsi que les chances qu'on y aurait pour l'établissement d'un port. J'ai ici un plan de la rivière Sainte-Croix et du port de St-Andrews, et je serais bien aise, si un honorable député voulait examiner ces plans pour vérifier l'exactitude de ce que je viens de dire.

Pour mes commettants cette question a été de première importance depuis nombre d'années.

Nous avons compté sur le développement du port de Saint-Jean et, bien que je sois heureux de voir que l'on y a dépensé beaucoup d'argent, et avec raison je crois, je ne laisse pas d'espérer que le jour viendra où le peuple de ce pays portera son attention sur les ports de mon propre comté. Étant donné l'immense développement de ce territoire, particulièrement dans l'Ouest, et le trafic qui devra passer sur ces lignes et trouver une issue sur l'Atlantique, je crois qu'il y a place pour tous. Il n'y a donc à mon sens aucune raison de nous quereller à ce sujet. La question est simplement de savoir quel port aura la préférence. Les ports du comté de Charlotte ont toutefois un avantage et, bien que j'aie parlé de la situation avantageuse d'Halifax en ce qui regarde le courrier, il ne faut pas que j'omette de mentionner celle de nos ports du comté de Charlotte pour le trafic. Dès qu'il s'agit en effet du transport des marchandises encombrants, de l'énorme quantité des produits canadiens, la voie de terre est la grande considération. Le trajet étant moins long depuis Montréal jusqu'au port de Charlotte que jusqu'à ceux de Saint-Jean ou d'Halifax, le transport coûtera moins cher, et je crois que cette différence mérite que l'on y ait égard. Je crois que ces ports seront considérés par les compagnies de chemins de fer, par les compagnies de navigation et par le public en général comme méritant notre attention. On a beaucoup parlé dans cette Chambre du développement de l'Ouest, et je dois dire que je favorise absolument tout ce qui tend à assurer la mise en valeur de